



Seul le texte prononcé fait foi

Conférence de presse du SECO du 9 juillet 2014

Pour une mise en œuvre satisfaisante de l'initiative sur l'immigration: soigner le partenariat social!

Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse

Mesdames et Messieurs

Ce rapport livre une fois de plus sur la migration des informations importantes, particulièrement précieuses aujourd'hui en vue d'une mise en œuvre satisfaisante de l'initiative sur l'immigration de masse, informations qu'il convient donc de garder soigneusement à l'esprit. Pour le débat politique actuel, il est tout à fait capital que nous puissions disposer de chiffres solides. Eux seuls nous permettront de prendre les décisions judicieuses dont a besoin l'économie helvétique, tout comme l'ensemble de la Suisse. En parcourant l'étude, j'ai été frappé d'y découvrir trois importantes caractéristiques de l'immigration actuelle qui méritent d'être mises en évidence. Sans être nouveaux, ce sont pourtant des faits qui, lors de la campagne de votation du 9 février, ont été ici et là déformés ou occultés et qui le restent parfois dans le discours des médias ou du grand public. Voilà pourquoi il me paraît important de les passer brièvement en revue:

D'abord, on observe depuis le début des années 2000 une véritable césure dans le domaine de la migration. Ce changement a été une nouvelle fois relevé dans le rapport. L'examen des flux actuels montre que les immigrants de ces dernières années sont nettement mieux formés que ceux des années 80 et 90. Depuis 2002, plus de 60% des immigrés bénéficient en effet d'une formation tertiaire. De même, les activités professionnelles que les immigrés viennent exercer en Suisse sont nettement plus qualifiées et exigeantes que par le passé. En 2012, par exemple, deux tiers des nouveaux immigrés pratiquaient un métier très qualifié. De plus, le principal motif de la plupart des immigrants actuels est la recherche d'une activité lucrative. C'est une autre différence par rapport aux années nonante, où l'on avait une proportion nettement plus importante d'étrangers arrivant en Suisse au seul titre du regroupement familial et non par désir de s'intégrer au monde du travail.

Deuxième élément à souligner: nous avons aujourd'hui en Suisse l'immigration dont nous avons réellement besoin. Près de la moitié de la totalité des entreprises interrogées citent en effet la pénurie de personnel qualifié autochtone comme la principale raison qui les pousse à recruter des travailleurs étrangers. A lui seul, le système suisse de formation ne suffit pas à couvrir les besoins de notre pays en spécialistes. Il ne s'agit pas seulement d'ingénieurs ou de médecins. Le manque de spécialistes est patent dans presque toutes les branches et il affecte l'artisanat tout autant que les secteurs de haute technologie. C'est ce qui ressort également du rapport. Il va sans dire que l'Union patronale suisse soutient les efforts de la Confédération visant à promouvoir le potentiel de travail indigène. Nous jugeons indispensable, nous aussi, d'encourager par exemple le maintien en activité ou la réinsertion des travailleurs âgés ou des femmes. Cela dit, et il faut insister sur ce point, nous ne savons pas si et jusqu'où il sera possible de tirer parti de ce potentiel. Quoi qu'il en soit, il est clair que dans l'hypothèse même où il pourrait être totalement exploité, le potentiel domestique ne pourra pas remplacer l'actuelle immigration.

Troisièmement – et il faut aussi le relever du point de vue social – l'impact négatif de l'immigration sur ces dix à quinze dernières années est plutôt limité à ce jour. Là encore, le rapport présente des faits intéressants qui mériteraient d'être mieux pris en compte par le public. Contrairement à ce que l'on

avait pu craindre, l'immigration n'a affecté ni l'évolution des salaires ni les structures salariales. Les statistiques n'ont pas davantage permis de démontrer une pression sur les salaires de la main-d'œuvre peu qualifiée. Les hauts revenus ont cependant subi un léger effet de frein. Dixit le rapport. Mais cet effet équivaut davantage à une indication de pénurie et il est, à ce titre, plus révélateur de l'assèchement du marché de l'emploi dans les années 90 que des problèmes actuels. Quant au chômage, aucun effet d'éviction des Suisses par les étrangers n'est constaté à ce jour. Au contraire, il s'avère que le chômage actuel est encore, du moins en partie, une conséquence de la politique d'immigration des années 80 et 90. Rappelons enfin que l'immigration a ralenti le vieillissement démographique, ce dont ont profité nos assurances sociales. Prenons par exemple l'AVS. L'effet de l'immigration nette sur son résultat d'exploitation est manifeste depuis 2002. Sans les immigrés et leurs cotisations, le résultat de répartition de l'AVS aurait été négatif depuis 2009 déjà, à hauteur de -1,7 milliards de francs. Ce sont précisément les ressortissants d'États de l'UE/AELE qui lui ont permis de boucler 2012 sur un résultat d'exploitation positif de 0,26 milliards de francs.

Mesdames et Messieurs, mes explications n'entendent nullement remettre en question la décision du 9 février. Celle-ci a été prise et nous tous – Confédération, cantons, partenaires sociaux et représentants politiques – sommes maintenant appelés à la mettre en œuvre dans les meilleures conditions qui soient. Il ne s'agit pas non plus ici d'enjoliver les éventuels problèmes liés à l'immigration ou de ne montrer que les effets positifs de celle-ci. À mes yeux, le rapport confirme toutefois deux enseignements clés que l'économie suisse met en exergue depuis longtemps.

- Le premier est que l'économie suisse – et la société dans son ensemble – ont besoin de l'immigration. Même en exploitant pleinement le potentiel des travailleurs indigènes, il serait impossible, répétons-le, de couvrir entièrement les besoins de l'économie.
- Le second est que l'économie suisse – et la société dans son ensemble – ont besoin d'une immigration constituée de personnes qualifiées et prêtes à s'investir. La Suisse a déjà fait des choix malheureux en matière de politique d'immigration. Je pense surtout aux années 80 et 90. Les erreurs commises en la matière n'affectent pas seulement l'économie; elles ont aussi des conséquences sociétales dont les traces et les coûts subsistent pour des générations.

Pourquoi avoir retenu ces deux enseignements clés?

D'abord, et c'est une évidence, toute forme de restriction imposée au marché de l'emploi a forcément des conséquences économiques. Sur le long terme, – autre réalité économique incontournable – les entreprises suivent les bassins de main-d'œuvre qualifiée. Imbriquée dans la mutation structurelle, cette réalité se matérialise discrètement et le monde politique n'en prend généralement conscience qu'une fois l'issue devenue inéluctable. Une bonne politique s'inscrit donc dans la durée et met en place des structures flexibles et équilibrées. Voilà pourquoi il faut mettre à profit les marges de manœuvre et les options offertes par le politique ou les partenaires sociaux.

Ensuite, la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse exige précisément de maintenir le régime d'immigration que nous avons pratiqué ces quinze dernières années. Si nous sommes conscients des lacunes économiques et sociales liées à l'immigration des années 90, nous devrions être très prudents avant d'introduire des régimes tels que ceux qui ont été responsables de cette immigration. Le rapport de cette année de l'Observatoire décrit donc non seulement le statu quo, mais remonte aussi un peu le cours d'une politique que nous ne voulons pas voir restaurée.

Nous savons tous pertinemment que réintroduire un contingentement serait une tâche herculéenne. Les partenaires sociaux que nous sommes sont également mis à contribution. Je suis persuadé qu'un partenariat social efficace est indispensable pour une économie prospère et un marché de l'emploi performant à long terme. Pour pouvoir fonctionner, ce partenariat exige cependant que les associa-



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

tions patronales et les associations de travailleurs arrivent à passer du mode campagne, sur lequel ils fonctionnent depuis un certain temps, au mode communication et négociation. Des partenaires dignes de ce nom ne s'échangent pas seulement à travers les médias, mais s'asseyent à une même table pour traiter d'égal à égal. C'est ainsi que des solutions constructives pourront voir le jour. Nos chiffres économiques et données du marché de l'emploi font pâlir d'envie d'autres pays. Cette réussite est liée à la flexibilité de notre système et à la latitude dont bénéficient tous les acteurs du marché. Vouloir changer cela serait une erreur. Jusqu'à nouvel ordre, nous devons nous battre sur plusieurs fronts, car tant que l'initiative du 9 février ne sera pas traduite dans les faits, il faudra continuer à optimiser l'application de la libre circulation des personnes. Je dis bien «optimiser» car des pressions plus fortes ou un flot de nouvelles réglementations amenuiseraient la flexibilité vantée à l'instant, si bénéfique sur le long terme pour les entrepreneurs comme pour les salariés. Les mesures visant à optimiser l'application doivent rester axées sur un lien étroit entre l'immigration et la participation au marché du travail. À cet égard, le rapport de l'Organe parlementaire de contrôle de l'administration (OPCA) du mois d'avril 2014 a révélé des éléments pour le moins déconcertants. Si quelque 8 % des immigrés en provenance d'États de l'UE/AELE n'ont pas travaillé un seul jour et ont pourtant pu rester dans notre pays en tant que soi-disant travailleurs durant plus d'une année, cela soulève des questions qui doivent impérativement être traitées. Idem pour les 13 % qui, au début de leur séjour, n'ont pas eu d'activité lucrative durant au moins deux mois alors qu'ils étaient censés présenter un contrat de travail valable. Cela montre qu'il peut y avoir ici et là des défaillances administratives auxquelles il faut remédier. Dans le domaine des mesures d'accompagnement également, d'aucuns exigent des mesures supplémentaires. Or, nous pensons qu'il faut à tout prix éviter les perfectionnements excessifs à ce chapitre, tant il est vrai que le mieux est l'ennemi du bien. Nous sommes donc résolument opposés à l'idée d'élargir le droit de proposition des déclarations de force obligatoire et restons très critiques à l'égard d'une extension des DFO. Mêmes réserves à l'égard de la nécessité d'agir que croit constater le Conseil fédéral en rapport avec la prolongation des contrats-types de travail. Comme vous le voyez, le dialogue entre partenaires sociaux reste on ne peut plus indispensable et requiert une volonté sincère d'aboutir au consensus.

Les défis liés à l'immigration sont énormes et seule une coopération concertée permettra de trouver des solutions judicieuses qui seront également acceptées par la société et par l'économie. Les employeurs de Suisse sont disposés et prêts à apporter une contribution constructive. Grand merci!

Contact:

Prof. Roland A. Müller
UNION PATRONALE SUISSE
Hegibachstrasse 47, 8032 Zurich
Tél. +41 (0)44 421 17 31; +41 (0)79 220 52 29
mueller@arbeitgeber.ch